

Délibération N° 2021-026

Commune
d'AMPUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le treize avril, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Claire CANDELA, Christian CHILLI.

Excusées : Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI

Virginie MICHEL représentée par Hugues MARTIN

Carmen FERNAGUT représentée par Hugues MARTIN

Absents : Roger MALAMAIRE et Fabien MICHEL

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 09 Nombre de Suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

ACQUISITION D'UNE REMISE RUE SAINT JEAN : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé par délibération n°2021-007 du 23 mars 2021 d'engager des démarches en vue de la réalisation d'un musée des écritures en confiant une mission d'accompagnement et de conseil au CAUE du Var.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la localisation du projet est prévue à la place du garage municipal situé dans la rue Saint Jean, parcelle cadastrée N 179, appartenant à la commune et en complément le bâtiment mitoyen, parcelle cadastrée N 180, pour lequel la commune procéderait à l'acquisition.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a récemment reçu une proposition de vente de la remise cadastrée N 180 située Rue Saint Jean d'une superficie d'environ 64 m² appartenant à Monsieur Ralph DROMART et son fils Walter DROMART pour un montant de 35 000 euros hors frais de notaire.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que l'opération incluant l'acquisition de la remise et les frais de notaire est estimée à 40 000 euros.

Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas les moyens de financer seule cette opération et propose au Conseil Municipal de demander une subvention auprès du Conseil Départemental du Var pour l'année 2021 d'un montant de 28 000€ soit 70% du montant HT de l'opération.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la remise cadastrée N 180 située Rue Saint Jean pour un montant de 35 000 euros et estime les frais liés à cette acquisition d'un montant de 5 000 euros,

DEMANDE à Maître VALLET notaire à Draguignan (Var) de rédiger l'acte,

DIT que les frais à intervenir seront à la charge de la Commune,

DEMANDE une subvention d'un montant de 28 000€ au Conseil Départemental du Var,

PRÉCISE que les crédits seront inscrits au budget primitif communal exercice 2021,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette acquisition.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

